



Lettre des élus FSU du CT de l'UCA n°29 – septembre 2020

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu le 23 septembre 2020.

1. Relevé des points traités en CT en lien avec la situation sanitaire.

- Le Président rappelle l'application du cadrage dans les composantes. Il a semblé pertinent de confier cette responsabilité aux Doyens des composantes (en fonction des contraintes) ; l'équipe présidentielle indique avoir fait le bilan des décisions hypercentralisées éprouvées au printemps. L'UCA a fait le choix de privilégier le présentiel (80% des cours) et d'apporter des réponses davantage articulées entre le niveau central et les composantes/services. Un référent Covid a été désigné par composante.
- L'UCA se focalise différemment sur chaque structure afin de réduire au maximum les angles-morts ; afin de les corriger, un groupe de travail émanant du CHSCT sera mis en place.
- Les données épidémiologiques de l'établissement sont largement dépendantes du signalement des cas. Le virus circule mais il n'y a pas de foyer de contamination identifié dans les unités de travail ou de formation (traçage des cas contacts) ; le nombre stable de cas positifs est stable (entre 1 et 4 cas nouveaux par jour depuis le 31 août – 80 cas étudiants en cumulatif mais qui ne sont pas contagieux, dont 40 prévalents qui peuvent être contagieux & 9 cas personnels).
- La FSU intervient au titre de l'intersyndicale afin de rappeler les principales revendications portées par la lettre ouverte adressée au Président de l'UCA. Mathias Bernard répond en indiquant que les directeurs de composantes doivent davantage expliquer les règles et prendre des mesures en concertation avec les personnels. L'UCA travaille à une meilleure prise en charge des risques dans les espaces de restauration collective sur les sites (restauration CROUS assurée désormais entre 11h et 15h)
- La FSU intervient afin de rappeler que la réinscription des étudiants de Licence professionnelle, de M2 et de 5^e année d'écoles d'ingénieur n'est toujours pas réglée, alors même que ces étudiants doivent en nombre effectuer leur stage de fin de formation dans le cadre d'une année dérogatoire ; le Président s'engage à intervenir en faveur d'un règlement rapide de cette situation.

2. Modification du cadrage des services d'enseignement et des heures complémentaires.

Après un recours gracieux infructueux auprès du Président de l'UCA, le Snésup-FSU a déposé en janvier 2019 au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, un recours en annulation pour excès de pouvoir, portant sur la méthode de calcul des services complémentaires adoptée par délibération du CA de l'UCA le 30 juin 2017 sur le cadrage du calcul des services d'enseignement et les heures complémentaires à son article I.

Le motif du recours repose sur le fait qu'en repoussant mécaniquement les enseignements de TP en heures complémentaires, la délibération du CA de L'UCA, ne respecte pas les droits statutaires des enseignants chercheurs (EC).

Points d'appui réglementaires :

- Article 7, paragraphe III du décret n° 84-431 du 6 juin 1983 modifié.
- Le Conseil d'État a jugé que les enseignants-chercheurs sont seuls habilités, collégialement, à fixer la répartition des services d'enseignement, et que l'avis du conseil d'UFR mentionné par ce texte lie le président lorsqu'il prend les arrêtés individuels d'attribution de ces services (*CE 4 octobre 1995, Université de Nantes, n°133572*).

En réponse à cette procédure, la présidence a proposé une renégociation du cadrage des services des EC, lors d'une rencontre en juin 2020 avec les élus SNESUP-FSU du Comité Technique de l'UCA.

C'est ce nouveau cadrage qui a été présenté et débattu lors de ce Comité Technique. La méthode présentée est la méthode dite de la proportionnelle pour la répartition des heures de service (CM, TD ou TP) dans le calcul du service complémentaire en cas d'un service au-delà de 192 h ETD (équivalent TD).

Le gain en rémunération pour les EC est évalué à 4500h complémentaires pour l'année 2020-2021 soit 187 000€.

Cette méthode n'est pas la plus favorable individuellement mais présente l'avantage de s'affranchir des effets emploi du temps et simplifier ainsi la répartition des services des EC, au regard de la situation de sous-encadrement chronique.

La méthode de priorisation (TP, TD, CM) favorable aux Enseignants PRAG et PRCE reste en vigueur.

La FSU a porté la revendication de l'équivalence TD/TP dans le service des ATER. L'administration nous a opposé les arguments suivants '*les TP à 2/3 heures eq-TD sont réglementaires*', par conséquent l'administration de l'UCA n'aurait '*pas le droit de définir un dispositif contraire au décret des ATER*'.

Ce n'est pas exact car un accord d'établissement peut être plus favorable que le cadre réglementaire, ce qui est le cas à l'UCA pour le calcul des services complémentaires des enseignants PRAG et PRCE, en principe régit par la méthode calendaire (Circulaire 2012-0009 du 30 avril 2012).

- **Vote** : 8 Pour (SNPTES, FSU, FO, SGEN-CDFT)

3. Campagne d'emplois 2020-2021.

- Comment ne pas désapprouver une campagne d'emplois qui, dans le prolongement de celle de l'an dernier, veut nous faire acter le gel de 9 postes d'EC vacants pour 29 postes d'EC affichés alors que nous accueillons sans doute plus d'un millier d'étudiants en plus - comme les deux dernières années) ?
- Concernant les BIATSS 26 postes sont affichés. Nous notons une tendance au repyramidage des postes c'est-à-dire des déclassements ou des reclassements dans la catégorie supérieure, le but final étant de réduire la masse salariale. La plupart des postes de catégorie C seront ouverts au titre du recrutement direct et donc publiés « sans affectation ». Ils serviront à titulariser certains des

contractuels de l'UCA. Notons néanmoins qu'ils n'ont jamais été aussi nombreux ! Dans le même temps, les possibilités de muter à l'UCA pour les agents C d'autres établissements devient quasi impossible.

- La FSU dénonce une campagne d'emplois E et EC toujours insuffisante par rapport aux besoins dans les composantes : au-delà de la question d'une nécessaire répartition équilibrée des recrutements entre composantes, la FSU demande que les besoins en encadrement réel des étudiants soient pris en considération. La FSU rappelle qu'il est insupportable d'entendre en permanence parler de « plan de réduction de la masse salariale » (1M€/an pour les E et EC, 250 000€/BIATSS) alors même que les conditions d'encadrement des étudiants et de travail des personnels se dégradent (comme en témoignent le bilan de la médecine préventive du travail présenté dans le Bilan social 2019).

- Vote : 5 Pour (SNPTES, SGEN-CFDT) ; 2 contre (FSU) ; 1 abstention (FO)

4. Bilan social.

Le bilan social 2019 de l'établissement est présenté. Quelques chiffres importants à retenir :

- 51% des contractuels sont des EC et des E
- 15 nouveaux CDI en 2019 (22 en 2018)
- Personnels en situation de handicap : 146 en 2019 (dont 3 apprentis ; 76% BIATSS, 15% EC, 8% E, 1% vacataire)
- 141 recrutements de personnels contractuels en CDD (37 A, 28 B, 76 C)
- Formation des personnels UCA (61% sont des BIATSS en 2019)
- 1210 visites à la médecine du travail en 2019 (963 en 2018) soit une augmentation de près de 25%.
- De nouveaux focus sont intégrés au bilan 2019, dont certains réclamés l'an dernier par la FSU :
 - jours de carence : 842 en 2019 contre 685 en 2018 ;
 - égalité hommes-femmes : 54% femmes, 46% hommes ; 86% des temps partiels sont assurés par des collègues femmes.
- « Bilan social » devient le « RSU » (Rapport social unique) en 2020 (diversité, lutte contre discriminations et égalité professionnelle hommes-femmes) à l'occasion du passage à l'EEUCA.

- La FSU pointe le continuum de gel de postes et de recrutement à la baisse ; elle rappelle la hausse du nombre d'étudiants et la dégradation des conditions de travail dans de nombreuses composantes et dans de nombreux services. Il est souligné qu'une hausse continue de contractuels est à l'œuvre. Le Directeur Général des Services, François Paquis, fait remarquer que beaucoup de postes contractuels sont dans des services pas très attractifs. Il prend l'exemple de l'agence comptable où, pour 8 postes vacants, il n'y a eu qu'une seule mutation et conclut que lorsque les collègues contractuels sont sur ces postes qui ne sont pas très demandés, ils restent sur ces postes.

- La FSU demande, comme l'an dernier, à ce que le ratio nombre d'étudiants/agents (EC, E et BIATSS) figure à l'avenir dans le bilan social ; François Paquis répond que cette question est complexe et qu'un groupe de travail est à l'œuvre pour essayer d'apporter un regard davantage précis.

5. Prime COVID.

- Pour cette prime, le ministère a imposé seulement trois montants possibles : 330 €, 660 € ou 1000 €. En procédant ainsi, comme le montant total de l'enveloppe (100 000 €) était très insuffisant pour que tous les personnels puissent toucher même la prime minimale de 330 €, le ministère a fait

un cadeau empoisonné aux universités, plus précisément un cadeau qui oblige l'université à fabriquer des injustices, et par conséquent à semer la jalousie et donc la division au sein des personnels.

Au cours de la concertation en groupe de travail avec les organisations syndicales représentées au Comité Technique de l'UCA, le vendredi 3 juillet, pour l'attribution de cette prime, la FSU a contribué à ce que ce soit finalement la moins mauvaise solution qui soit adoptée : afin de permettre à un maximum d'agents de l'UCA de percevoir cette prime, un taux unique de 330 € a été instauré. Le nombre d'agents BIATSS à en profiter est donc plus important que celui imaginé par le Ministère en fonction de trois niveaux de prime.

- La FSU intervient pour indiquer qu'elle agit non pour une aumône mais la juste reconnaissance du travail de tous. Elle estime inadmissible et insupportable que toutes les catégories de personnels n'aient pas été concernées par cette prime ; il est inacceptable que les E et EC en soient d'emblée écartés au prétexte qu'ils bénéficient déjà d'un régime indemnitaire spécifique à leurs responsabilités (administratives et pédagogiques). Les collègues se sont dans leur immense majorité surinvestis pour faire face à la crise auprès de leurs étudiants et la charge des responsables de diplôme et d'année a littéralement explosé (sans aucune forme de compensation). Notons qu'un MCF et deux ATER qui ont aidé à la « transformation pédagogique auprès de collègues » en bénéficient (dérogeant ainsi à la règle que les E et EC ne constituent pas un « public »). Cette situation est dénoncée comme inacceptable et inéquitable.

La Présidence reconnaît le cadeau empoisonné fait par le Ministère avec cette prime et regrette que certains agents en aient été écartés.

L'avis du CT n'a pas été sollicité sur ce sujet qui était seulement un point d'information.

6. Question diverses.

- Note UCA Staff Training Track : un dispositif d'accompagnement des mobilités pour formation à l'étranger des personnels BIATSS est mis en place. C'est un dispositif qui existe depuis une dizaine d'années et qui n'avait jamais été mis en œuvre à l'UCA. L'UCA s'en saisit à partir de cette année 2020-2021 (candidature dès cet automne pour les agents intéressés).

Tous les comptes-rendus des CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr

Antonio Freitas
Enseignant-chercheur IUT Cézéaux
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Secrétaire SNESUP IUT
antonio.freitas@uca.fr

Cyril Triolaire
Enseignant-Chercheur LCSH
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique SNESUP-FSU
cyril.triolaire@uca.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU INSPÉ Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orienne.vye@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr